

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. AYACHE
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Budgets participatifs - Année 2015 - Présentation des projets des commissions de quartier

Madame Koenders, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les commissions de quartier ont été créées conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le Conseil Municipal a décidé la mise en place, dès le 28 juin 2002, de neuf commissions de quartier. Lors du second renouvellement de leurs membres en octobre 2008, les neuf commissions de quartier ont été dotées de budgets participatifs. Comme en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 ce dispositif devra permettre aux membres de soutenir des projets ou micro-projets et de s'impliquer dans leur mise en œuvre.

Pour leur financement, le Conseil Municipal a inscrit un crédit de 360 000 € au budget primitif 2014, soit 40 000 € par commission de quartier.

Afin d'aider les membres des commissions dans la hiérarchisation des projets, les critères suivants de sélection leur sont proposés :

- investissement servant à l'amélioration du quartier,
- projet conforme à l'intérêt général, permettant aux habitants de se reconnaître dans leur quartier,
- projet émanant des habitants, développant un esprit d'appartenance au quartier,
- projet permettant de fédérer les trois commissions correspondant au périmètre d'un même conseil.

La méthode de gestion de l'enveloppe des budgets participatifs a été définie selon la chronologie suivante :

- recensement des besoins et des souhaits des citoyens,
- chiffrage et avis techniques des services municipaux,
- présentation et hiérarchisation des projets par les membres des commissions.

Les membres des commissions de quartier ont également veillé à ce que les projets qu'ils ont retenu contribuent à la vie du quartier, à son embellissement, à la mobilité urbaine, à la cohésion intergénérationnelle et à la cohésion sociale.

Des groupes de travail spécifiques se réuniront ensuite pour valider les étapes techniques des projets, avec la participation et le soutien des services techniques de la Ville.

Une présentation du démarrage et des avancées des projets retenus sera faite aux membres, dans chaque commission de quartier. Chaque projet fera l'objet d'une inauguration et d'une valorisation dans le magazine municipal « Dijon Mag ».

La liste des projets proposés par chacune des neuf commissions est annexée au rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver la liste des projets proposés par les commissions de quartier, à financer dans le cadre des budgets participatifs 2015, annexée au rapport ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces projets.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ